



Mairie d'Ornans

Hôtel de Ville
26 rue Pierre Vernier
25290 ORNANS

COMMUNIQUÉ

Alerte sécheresse renforcée : la Ville d'Ornans s'engage et en appel à la responsabilité collective

Mardi 25 août 2020

Au regard de la situation hydrologique préoccupante, le préfet du Doubs a décidé de renforcer, le 4 août dernier, les mesures de restriction des usages de l'eau pour l'ensemble du département. La Ville d'Ornans, ne déroge pas à cette réglementation qui vise à renforcer les actions d'économie de la ressource afin d'éviter tout gaspillage, de préserver la vie aquatique et de prévenir l'avenir.

Ainsi, des mesures concrètes ont été prises à Ornans en cohérence avec les restrictions nationales et départementales. Le balayage de la commune, qui fonctionne avec de l'eau, est assuré deux fois par semaine pour des raisons sanitaires impératives, le stade André Brey est arrosé une fois par semaine afin de poursuivre les activités sportives sur cet équipement et les fontaines publiques sont fermées lorsque cela est techniquement possible.

D'autre part, la Ville d'Ornans, qui bénéficie du label Villes et Villages fleuris, est un pôle touristique majeur du département du Doubs et attire chaque année de nombreux touristes. L'embellissement d'Ornans par le fleurissement fait aussi son attractivité et l'entreprise Maison Borel – Fleurs Décor, titulaire de la prestation, travaille avec cœur et passion depuis de nombreuses années pour y contribuer. Malheureusement, la situation hydrologique devient, aujourd'hui, incompatible avec l'arrosage que nécessitent les nombreux bacs, jardinières, suspensions fleuris et ce, quel que soit l'origine de la ressource en eau (fontaines, rivières, eau de pluie, puits, sources privées etc.). Le label Villes et Villages fleuris invite et incite d'ailleurs les communes à travailler avec une gestion raisonnée de la ressource en eau et à contribuer à la préservation de l'environnement notamment par des aménagements paysagers durables.

La Municipalité souhaite engager des efforts en faveur de la transition écologique, c'est une des actions phares placée au cœur de son projet politique. Les périodes de sécheresse, de plus en plus nombreuses, doivent nous amener à penser autrement nos usages de l'eau. C'est l'un des enjeux majeurs de notre avenir et la Ville d'Ornans tient à contribuer concrètement à la préservation de la vallée de la Loue. Elle demande ainsi à l'ensemble des Ornanais de respecter les restrictions imposées par l'alerte sécheresse renforcée disponibles sur [le site de la préfecture du Doubs](#), particulièrement pour l'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins, jardinières, arbres, interdits (sauf jardins potagers privés : autorisé de 20 h à 8 h) et le lavage des terrasses, toitures et façades, mobilier urbain et véhicules. Il en va de la responsabilité de chacun de maintenir les priorités dans les usages de l'eau.

Contact presse :

Claire Bouvet, chargée de communication de la Ville d'Ornans
03 81 62 40 30 – 07 57 07 05 37 / claire.bouvet@ornans.fr